



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales
et de la citoyenneté**

Bureau de la vie associative et des élections



**Arrêté préfectoral modificatif
fixant la liste des bureaux de vote du département
de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2024**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article R 40 ;

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel ;

VU la circulaire du préfet du 26 juin 2023 aux maires relative à l'emplacement et au périmètre des bureaux de vote à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU les réponses des maires concernant le nombre, l'emplacement et le périmètre des bureaux de vote à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote du département de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE


ARTICLE 1er – L'arrêté préfectoral du 31 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote du département de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2024 est modifié en ce qui concerne les tableaux qui lui sont annexés afin de prendre en compte les changements de bureaux de votes proposés.

ARTICLE 2 – Pour les communes disposant de plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique de chaque bureau de vote est consultable à la préfecture.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, les sous-préfets de Val-de-Briey, Lunéville et Toul, ainsi que les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 13 novembre 2023

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Julien LE GOFF

Commune	n° du bureau de vote	Bureau centralisateur (sauf bureau unique)	Lieu	Adresse	Déplacement provisoire	Numéro de canton
ABACOURT-SUR-SEILLE	0001	Mairie		5, Grande Rue		2
AFRACOURT	0001	Mairie		2, rue Basse		10
AGINCOURT	0001	Mairie		4, rue Maucollin		3
AMANCE	0001	Mairie		20, rue Saint Jean		3
ARMAUCOURT	0001	Mairie		25, Grande Rue		2
ARRAYE-ET-HAN	0001	Mairie		3, rue de Lunéville		2
ART-sur-MEURTHE	0001	Mairie		20, rue Georges Chepfer		3
ART-sur-MEURTHE	0002	Ecole de Bosserville – salle Saint Rémi		8, rue du Pigéa		3
ATTON	0001	Mairie		1, rue des Dames		18
AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	0001	Mairie		4, Grande Rue		2
AUTREY-SUR-MADON	0001	Mairie		1, place de la Mairie		10
AZELOT	0001	Mairie		6, Grande Rue		5
BAINVILLE-AUX-MIROIRS	0001	Mairie		61, route de Lebeuville		10
BAINVILLE-SUR-MADON	0001	Mairie		71 rue Jacques Callot		15
BELLEAU	0001	Bureau centralisateur		4, rue des Ailleux		2
BELLEAU	0002	Mairie de Lixières		Chemin du Breuil – Lixières		2
BELLEAU	0003	Mairie de Manoncourt-sur-Seille		3, rue de la Mairie – Manoncourt-sur-Seille		2
BELLEAU	0004	Mairie de Morey		18, rue du Buzon – Morey		2
BELLEAU	0005	Mairie de Serrières		1, rue Robert Baudin – Serrières		2
BELLEVILLE	0001	Salle des Fêtes		rue la Mairie		2
BENNEY	0001	Mairie		3, rue Saint Martin		10
BEY-SUR-SEILLE	0001	Mairie		5, rue de l'Eglise		2
BEZAUMONT	0001	Mairie		50, rue de l'Ecole		2
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	0001	Foyer Ambroise Croizat		Rue Saint Guérin		18
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	0002	Ecole Jacques Prévert		Rue Salvador Allendé		18
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	0003	Mairie		220, avenue Victor Claude		18
BOUXIERES-AUX-CHENES	0001	Mairie		4, rue de l'Armée Patton		3
BOUXIERES-AUX-DAMES	0001	Mairie		Place de la Mairie		2
BOUXIERES-AUX-DAMES	0002	Ecole René Thibault		rue Saint Antoine		2
BOUXIERES-AUX-DAMES	0003	Ecole René Thibault		rue Saint Antoine		2
BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	0001	Mairie		4, rue de Metz		18
BOUZANVILLE	0001	Mairie		28, rue Saint Martin		10
BRALLEVILLE	0001	Mairie		19, Grande Rue		10
BRATTE	0001	Mairie		5, Grande Rue		2
BRIN-SUR-SEILLE	0001	Maison pour Tous		23, rue de Nancy		2
BUISSONCOURT	0001	Mairie		1, rue de l'Ecole		3
BURTHECOURT-AUX-CHENES	0001	Mairie		Rue de la Mairie		5
CEINTREY	0001	Ecole élémentaire Michel Dinet		2, rue des Maix		10
CERVILLE	0001	Mairie		21, Grande Rue		3
CHALIGNY	0001	Mairie		128, Rue Edmond Pintier		15
CHALIGNY	0002	Ecole Banvoie		10, rue Pierre Mendès France		15
CHAMPENOUX	0001	Mairie		51, rue Saint Barthélémy		3
CHAMPY-SUR-MOSELLE	0001	Mairie		11 bis, Route Départementale 657		18
CHAMPIGNEULLES	0001	Salle des fêtes Claude Hartmann		26, rue Philippe Martin		21
CHAMPIGNEULLES	0002	Ecole élémentaire Jean Moulin		3, rue des Charmilles	Salle des fêtes Claude Hartmann, 26 rue Philippe Martin	21
CHAMPIGNEULLES	0003	Ecole élémentaire Buffon		1 rue de la papeterie		21
CHAMPIGNEULLES	0004	Ecole maternelle Buffon		1 rue de la papeterie		21
CHAMPIGNEULLES	0005	Ecole maternelle des Mouettes-rez de chaussée		Rue de Nantes		21
CHAMPIGNEULLES	0006	Ecole maternelle des Mouettes-1er étage		Rue de Nantes		21
CHAOUILLEY	0001	Ecole		6, Grande Rue		10
CHAVIGNY	0001	Bureau centralisateur		S3, rue de Nancy		15
CHAVIGNY	0002	Salle Socio-éducative et Culturelle « André Chardin »		12, Grande Rue		15
CHENICOURT	0001	Mairie		9, rue du Colombier		2
CLEMERY	0001	Mairie		7, rue de Velaine		10
CLEREY-SUR-BRENON	0001	Mairie		3, rue de la Mairie		5
COYVILLER	0001	Mairie		11, rue Chenaux		10
CRANTENOY	0001	Foyer socio culturel		10, rue Gambetta		8
CREVIC	0001	Salle des fêtes		4, rue de l'Hôtel de Ville		2
CUSTINES	0001	Espace Maurice Haas		4, rue Claude Le Lorrain		2
CUSTINES	0002	Ecole maternelle du Val des Faulx		rue des Myosotis		2
CUSTINES	0003	Ecole maternelle du Val des Faulx				2